

Intervention foncière et paysages : reconquérir les espaces agricoles à Vernouillet



Vernouillet est située sur les coteaux de la Seine, à 35 Km de Paris. Bien desservie, cette commune des Yvelines s'intègre dans une zone périurbaine. Cependant Vernouillet est issu d'un village rural. Avec une histoire dont témoignent encore son église, son centre ville et les bois et terres agricoles environnantes. Des cultures maraîchères et des vergers étaient traditionnellement cultivés. Ils alimentaient les marchés avoisinants. Avec l'industrialisation et l'urbanisation de la vallée de la Seine, les exploitations, de petites tailles et sans succession, ont peu à peu disparu. Les friches se sont développées et de nombreuses constructions et occupations illégales ont vu le jour.

Problématique :

« C'était vraiment la campagne, ici, et les Vernolitaïns sont très attachés à l'agriculture ». Bernard Giraudy, ancien maire de la commune, explique que c'est la volonté des élus qui est à l'origine des actions entreprises. Et c'est à la demande des agriculteurs et avec leur entière participation que cette volonté s'est concrétisée.

Pour l'actuel maire de Vernouillet, Gilles Poidevin, « La déprise agricole a de réelles conséquences sur le cadre de vie et les paysages. La cabanisation, les friches entraînent des fermetures de paysages, une moindre qualité de l'environnement, une dénaturation du site. Préserver le caractère semi-rural de la ville, redynamiser l'agriculture, voilà le projet environnemental pour lequel nous nous mobilisons ».



Les actions entreprises :

1995 : année du constat et décision des élus de soutenir l'agriculture pour lutter contre les conséquences de la déprise agricole et de l'enfrichement.

1999 : Création de l'Association pour le Développement de l'Agriculture Périurbaine à Vernouillet et ses Environs (ADAPAVE). L'Adapave s'est construite autour de 4 agriculteurs exploitant sur Vernouillet.

Mise en place d'une Charte Agricole qui réunit tous les acteurs concernés s'engageant sur les objectifs et les moyens.

Les outils utilisés ont pour objectif de protéger et de reconquérir les zones agricoles. Ils permettent de remettre des terres en culture ou d'en obtenir la maîtrise foncière. Les terrains sont ensuite redistribués par la Safer aux agriculteurs ou aux acteurs publics en fonction des objectifs définis : reconquête agricole, protection des espaces naturels.



- création d'un Espace Naturel Sensible (ENS) - correspondant au plateau agricole - sous l'égide du Conseil Général qui dispose d'un droit de préemption et le délègue à l'Agence des Espaces Verts (AEV)
- création d'un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF). Cela permet à la région (agissant par l'AEV) de se porter acquéreur des parcelles en vente quand les agriculteurs ne peuvent pas le faire
- dans le cadre du PRIF, la Safer exerce une surveillance renforcée du marché foncier pour le compte de l'AEV, avec un droit de préemption sur les espaces agricoles
- mise en œuvre de la procédure L125 du code rural par la DDAF qui permet la remise en culture des parcelles incultes. C'est une procédure qui consiste à recenser les friches, contacter les propriétaires et leur fixer un délai de remise en état. Les parcelles sont ensuite louées à des agriculteurs ou revendues à la Safer qui les rétrocède
- application de la procédure « biens vacants et sans maître » qui permet à l'Etat d'acquérir les biens délaissés, lesquels sont récupérés par la Safer pour redistribution
- définition, dans le Plan d'occupation des Sols (POS) de la commune, d'une Zone Agricole Protégée (ZAP). Objectif : pérenniser, dans cette zone, l'activité agricole
- programme d'actions communales (entretien, sécurité...)

Les partenaires mobilisés, outre les agriculteurs locaux et la commune de Vernouillet, sont l'Association pour le Développement de l'Agriculture Périurbaine à Vernouillet et ses Environs (ADAPAVE) l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France (AEV), le Conseil Général des Yvelines, les services de l'Etat : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et les Directions Régionales et Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, l'Association Régionale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ARASEA) et la Safer de l'Ile-de-France

Les résultats :

40 ha défrichés

15 ha vendus ou acquis ou en cours d'acquisition par la Safer en 2004

Après 5 ans du programme, Vernouillet possède 170 ha de terres agricoles (objectif : 250ha, en 1995 : 100 ha)

Protection des surfaces boisées par l'Agence des Espaces Verts

Régulation du marché : prix du terrain agricole maintenu malgré la pression foncière (0,60€ le m²)

L'Etat a récupéré 3,5 ha de biens vacants et sans maître et la démarche s'élargit aux communes voisines...



Contact :

Antoine de Boismenu
Fédération nationale des Safer
01 44 69 86 20
antoine.deboismenu@safer.fr
www.safer.fr